



## CSAL du 4 juillet 2024 compte-rendu

Un 2ème CSAL s'est tenu en ce début de mois de juillet, avec pour ordre du jour :

1. Réorganisation des missions domaniales en Corse (pour avis);
2. Bilan de la formation professionnelle 2022 et perspectives 2023 (pour avis);
3. Organigramme actualisé au 1er septembre 2023 (pour avis);
4. Généralisation de la numérisation et correction dématérialisée des copies de concours (pour info);
5. Situation budgétaire au 31 mai 2023;
6. Questions diverses.

\*\*\*\*\*

### 1) Réorganisation des missions domaniales en Corse (pour avis)

Ce point avait déjà été abordé lors du CSAL du 17 janvier consacré à la question des emplois, puisque cette réforme implique le transfert de l'emploi d'évaluateur de Corse du Sud vers la DDFIP 2B dont proviennent en sens inverse 2 emplois A du Pôle Gestion Domanial.

La direction a rappelé son projet : tandis qu'à ce jour les services des domaines 2A et 2B comportent chacun des emplois "gestion" et "évaluation", ces services seront réorganisés au 1er septembre 2023 en services spécialisés : 1 pôle Évaluation en Haute-Corse, 1 pôle Gestion en Corse du Sud.

L'administration considère résoudre ainsi le problème de "la taille critique des équipes" tout en bénéficiant de "l'expertise accrue des agents au sein de services spécialisés", permettant ainsi une exécution des missions dans une meilleure harmonisation au niveau régional...

#### Observations des élus FORCE OUVRIERE :

- Si on doit résoudre un problème de taille critique, c'est que **nous devons faire face une nouvelle fois à un manque d'effectifs** ! ... Mais pour la direction, 1 évaluateur, c'est pas assez, mais 2, ça aurait été trop..... donc on fusionne !
- Afin de bénéficier de l'expertise des agents, encore faudrait-il pouvoir profiter de leur expérience. Or, comme aucun agent ne suit sa mission transférée entre le 2A et le 2B, **l'expertise attendra qu'ils soient formés...**
- Après l'harmonisation au niveau régional, où s'arrête t'on ? **Pourquoi ne pas harmoniser avec les départements de l'interrégion ? Puis pourquoi pas au niveau national ?!!!**

**Bref, l'argumentaire de l'administration est bien connu puisqu'identique à celui qui a présidé au NRP** : On fusionne des structures pas assez étoffées, donc fragiles, en imaginant ainsi les consolider..... avec le succès que l'on connaît, il n'y a qu'à voir les résultats dans les structures concernées !

#### vote contre unanime des O.S.

- FO-DGFIP : 5 contre
- Solidaires : 2 contre

A l'occasion des débats relatifs à cette restructuration régionale, FO-DGFiP 2A a tenu à mettre en avant une règle de gestion inéquitable pour les agents de l'île : Les collègues concernés par cette réforme avaient le choix entre suivre leur mission dans l'autre département **2A ou 2B**, ou bien bénéficier de la priorité suite à restructuration pour une mutation dans un département limitrophe... soit uniquement le **2A ou 2B** pour les personnels insulaires !!!

**FO-DGFiP 2A a fait part à la direction de sa revendication en faveur de l'élargissement de la "zone limitrophe" à l'arc méditerranéen afin d'étendre la zone prioritaire de mutation en cas de restructuration.**

## 2) Bilan de la formation professionnelle 2022 et perspectives 2023 (pour avis)

La direction locale a précisé en préambule que le passage au nouveau système SEM@FOR pour la gestion des formations, au 1er janvier 2023, rend impossible l'extraction d'informations 2022 issues de l'ancien logiciel FLORE. A noter, les éléments suivants extraits du document de travail préparatoire :

- Évolution globale 2021/2022 :

	2022	Rapporté à l'effectif au 31/12/2022	2021	Variation N/N-1
Nombre de journées stagiaires <sup>1</sup>	879,3	3,45 jours 879,3/255 agents	632,4	+ 39 %
Nombre d'agents <sup>2</sup>	198	-	175	

- Répartition du nombre de bénéficiaires et jours/agent au niveau national/local :

Échelon	Nombre de Bénéficiaires (1)				Nombre de jours/ Agt de formation (2)			
	Local	Régional (3)	National	Total	Local	Régional (3)	National	Total
2022	437	0	284	719	201,9	0	677,4	879,3
%	60,50 %	0	39,50	100 %	22,96 %	0	77,04	100 %
2021	339	110	68	517	174,4	263	195	632,4
%	65,57	21,28	13,15	100	27,58	41,59	30,83	100

**(1) nombre de bénéficiaires** : correspond au nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation. Si un agent a été inscrit à 3 formations, il comptera pour 3 agents formés (ou 3 bénéficiaires)

**(2) nombre de jours/agents de formation** : le total est égal à celui indiqué au § 3.1

L'objectif est de produire le tableau en jours/agents ou bénéficiaires en fonction de la direction organisatrice.

**(3) les agents formés dans un autre département que celui de la direction sont à rattacher dans cette colonne**

- Répartition par catégorie :

	Nombre bénéficiaires (1)	%	Nombre jours/agents (2)	%
A+	31	100 %	227,9	25,92 %
A	42	89,36	188,1	21,39 %
B	41	37,61	283,4	32,23 %
C	48	76,19 %	163,9	18,64 %
Contractuel	4	50 %	16	1,82 %
VSCI (3)	0		0	
<b>Total</b>			<b>879,3</b>	<b>100 %</b>

(1) nombre de bénéficiaires : correspond au nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation. Si un agent a été inscrit à 3 formations, il comptera pour 3 agents formés (ou 3 bénéficiaires)

(2) nombre de jours/agents de formation : le total est égal à celui indiqué au § 3.1

L'objectif est de produire le tableau en jours/agents ou bénéficiaires en fonction de la direction organisatrice.

(3) VSCI : Volontaire Service Civique.

- **Répartition jours/agents par métiers :**

- 201,3 jours/agents de formation pour la gestion publique;
- 559,4 jours/agents pour la gestion fiscale;
- 118,3 jours/agents pour le pôle transverse.

La direction explique cette **différence par métiers** en raison des nombreuses nouveautés en gestion fiscale (tant législatives qu'au niveau des applicatifs) ... ce qui évite d'évoquer à quel point le secteur GP a été décimé ces dernières années, avec donc moins d'agents à former...

Les élus FO-DGFIP 2A ont demandé des précisions concernant les **formations à l'adresse des agents en MFS** : Ces derniers bénéficient d'une présentation générale faite par les 9 institutions concernées par les MFS (CAF, Pôle Emploi, CPAM, MSA, Pref, DGFIP, etc.) durant 5 jours. Ensuite, concernant la DGFIP, 2 jours de formations ont lieu dans l'année. Ces sessions s'adressent en moyenne à un public de 20 à 25 agents des MFS

Au vue de ces données, ces MFS sont-elles ensuite à même de remplacer le savoir de nos collègues qui accueillent les usagers aux guichets des trésoreries mixtes en milieu rural ? Pour nous, c'est NON ! La longueur des files d'attente à nos guichets aujourd'hui en témoignent.

La direction a clairement insisté sur le fait que la participation d'un agent à une formation primait sur la nécessité de service, qu'une formation était un investissement à long terme et qu'à ce titre il était important d'en accepter la demande.

Le syndicat a cependant tenu à préciser que souvent les agents eux-mêmes s'auto-censurent au regard du retard dans les services... dû au manque d'effectifs...

Vote : abstention unanime des O.S.

### 3) Organigramme actualisé au 1er septembre 2023 (pour avis)

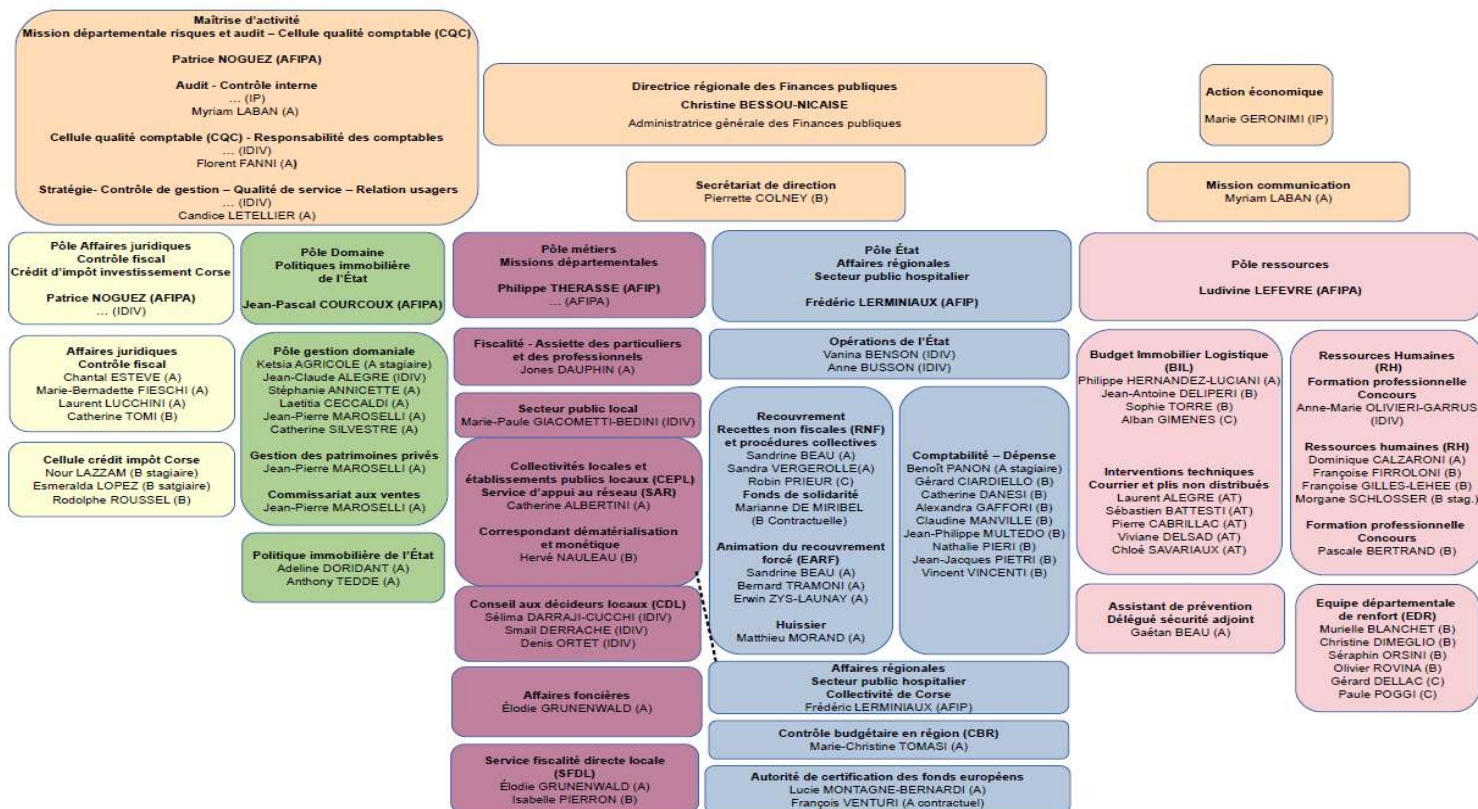
Lors du CSAL de septembre 2023, la directrice nous avait informés qu'elle espérait nous présenter au plus vite un nouvel organigramme, misant sur l'arrivée de cadres A+.

A ce jour, le mouvement définitif pour septembre 2023 reste inconnu concernant les AFIPA, IP et IDIV, d'où plusieurs espaces vides dans l'organigramme concernant l'encadrement.

La présentation de cet organigramme (ci-dessous) a suscité plusieurs **observations de la part du syndicat FO-DGFIP 2A** :

- Certaines de nos remarques relatives à l'organigramme précédent ont été prises en compte (c.f. cette situation aberrante où des collègues exerçaient leur mission pour 2 pôles différents. Elles dépendront désormais, après 10 mois de ce régime, d'un 3ème pôle, mais un seul...)
- D'autres remarques précédentes restent en revanche valables, telle que la situation de la Trésorerie hospitalière départementale dans le pôle "Affaires régionales"... "Une fusion par anticipation" a demandé FORCE OUVRIERE ? "Bien sûr que non" a répondu la présidente. Mais comme les promesses n'engagent que ceux qui y croient...
- La direction explique avoir voulu rééquilibrer les pôles. Face à quoi FO observe qu'un pôle ("Affaires juridiques - contrôle fiscal CIIC") n'est malgré tout composé que de... 7 agents !

Organigramme détaillé de la DRFIP de Corse et du département de la Corse-du-Sud (mise à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2023)



D'une manière générale, les élus FO-DGFiP 2A ont surtout déploré que pour une direction de 250 agents (du moins au TAGERFIP...), on fonctionne avec un organigramme digne de la NASA avec presque autant de cartouches que d'agents ! Des départements bien plus étoffés que le nôtre, tels que les Bouches-du-Rhône, le Finistère, etc. disposent d'un organigramme bien plus lisible en ayant conservé le triptyque Gestion Fiscale / Gestion Publique / Pôle transverse.

Le Pas de Calais (1400 agents) présente même uniquement 2 pôles quand la Corse du Sud ne peut pas se satisfaire de moins de 5 !

Un organigramme plus concis permettrait d'ailleurs, comme c'est le cas pour ces départements sus-cités, une meilleure présentation des services dans "l'annuaire par services" contrairement à la simple liste actuellement sous Ulysse2a.

Comme l'a souligné FO, ce soucis de clarté bénéficierait à tous, en particulier aux nouveaux arrivants dans le département afin de les aider à mieux se situer au sein des services.

Vote contre unanime des O.S.

- FO-DGFiP : 5 contre
- Solidaires : 2 contre

#### **4) Généralisation de la numérisation et correction dématérialisée des copies des concours (pour info)**

Pas de changement depuis la présentation de ce point lors du CSAL du 9 mars (transfert des copies de concours par scan au niveau national en lieu et place de l'envoi par courrier).

Puisque l'expérimentation semble satisfaisante, la direction locale a informé le CSAL que le procédé sera généralisé à l'ensemble des concours en local dès septembre 2023.

#### **5) Situation budgétaire au 31 mai 2023**

Ce point budgétaire était l'occasion de comparer la situation par rapport à l'année dernière à la même date.

La cheffe du PPR, Mme Lefevre, a détaillé les principaux secteurs en hausse/baisse cette année :

En hausse : A noter en particulier l'augmentation des dépenses liées à l'entretien lourd (+ 23 000 euros) en raison de multiples changements de systèmes de chauffages.

En baisse : L'entretien courant, ainsi que les loyers budgétaires (-55 324 euros) .... conséquence (et objectif !) du NRP.

#### **6) Questions diverses**

Situation des emplois Agents Techniques : La direction a informé avoir obtenu l'autorisation d'un recrutement d'un emploi PACTE pour étoffer l'équipe des A.T. Les entretiens de recrutement se dérouleront à la rentrée pour une prise de fonction au 1er décembre 2023.

Cette annonce répondait par ailleurs à l'intervention du syndicat qui a fait part de ses graves inquiétudes au sujet des emplois A.T., un secteur aujourd'hui en souffrance suite aux nombreux départs récents.

Les élus FO-DGFiP ont par la même occasion demandé à la direction locale de recourir à une entreprise de déménagement afin d'effectuer le transfert de la Trésorerie Hospitalière vers le CFP de Cunéo fin octobre 2023, une tâche que l'équipe A.T. , dans sa situation actuelle, ne serait pas en mesure d'accomplir. L'administration a informé le Comité qu'elle avait en effet bien l'intention de faire appel à une société de déménagement.

A la demande de FO, la direction a répondu ne pas avoir encore de réponse concernant le nombre de places éventuellement allouées à la DGFIP sur la parking de l'ex-hôpital d'Ajaccio, censé permettre la venue à l'automne des collègues de la Trésorerie Hospitalière. A suivre...

### **Les élus FO-DGFiP 2A au CSAL**

Nadia BALZANO-COUCKE  
Alain BOZZI  
Matthieu CAILLAUD  
Pierre-Yves CASTAING  
Jacqueline MAGESCAS  
Jean-Michel MARIE  
Erwin ZYS-LAUNAY

---

#### **Section FO-DGFiP 2A**

Matthieu CAILLAUD

Secrétaire départemental

[fo.drifip2a@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip2a@dgfip.finances.gouv.fr)

[matthieu.caillaud@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:matthieu.caillaud@dgfip.finances.gouv.fr)

tel : 04 95 23 51 70

